



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 112584

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le sort réservé à l'enseignement agricole. Une perte de postes semble rendre impossible l'application de l'ensemble des programmes fixés par le ministère lui-même. De même, limiter les effectifs par classe à vingt-quatre élèves, mesure appliquée aux classes entrantes, a pour conséquence d'engendrer, en trois ou quatre ans, une réduction importante du nombre d'élèves par établissement. Cette réduction a pour effet d'augmenter le coût de l'élève formé et d'induire les difficultés financières très importantes pour l'équilibre de fonctionnement du lycée. De même, le budget 2007 doit prendre en compte l'intégralité des besoins horaires nécessaires à l'application des programmes, pour établir la dotation horaire globale de la rentrée 2007. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement pour permettre à ce système d'éducation original et jusque-là performant d'assurer la formation de ses élèves dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

La qualité et la réussite de l'enseignement agricole viennent à nouveau d'être soulignées par l'audit de modernisation conduit au cours du premier semestre 2006 à l'initiative du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État et par le récent rapport d'information confié à Mme Françoise Ferat par la commission des affaires culturelles du Sénat. Le ministère de l'agriculture et de la pêche lui accorde aussi une attention toute particulière. L'augmentation du budget alloué au programme de l'enseignement agricole, acquise lors du budget 2006, a permis d'attribuer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. Le budget 2007 conforte les crédits consacrés à l'enseignement technique agricole. L'accompagnement éducatif, pédagogique et social des élèves est tout particulièrement soutenu : les crédits consacrés aux assistants d'éducation progressent de 5 % ; les crédits relatifs au remplacement des personnels augmentent de 1,8 % pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement des établissements ; enfin, l'aide sociale aux élèves est confortée. L'objectif du ministère de l'agriculture et de la pêche est de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural tout en faisant valoir ses atouts au regard de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112584

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12830

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1768